

POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux

SOMMAIRE

Assemblée Générale. — Liste des candidats administrateurs. — Voir. —
Le code des victimes de la guerre. — Pensions - Indemnités. — Le rappel.

Notes et Informations

Tribunaux de pensions. — Pupilles de la Nation.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'admini-
stration du 29 juillet 1924. — Groupement régional de Bordeaux,
— Groupement régional du Nord. — Groupement régional de
Limoges. — Lettre de camarade. — Légion d'honneur.

Administration :

Siege de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

87900

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLIOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Assemblée Générale de 1924

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche, 16 novembre 1924, à 14 h. 30, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, entrée 17, rue de la Sorbonne.

Le présent avis sert de convocation pour tous les membres de l'Union des Aveugles de guerre.

Moyens de communication :

Métro : Odéon.

Autobus : Porte Champerret - Place Médicis.

Tramways : Montrouge - Gare de l'Est.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport moral annuel ;
- 2° Rapport financier ;
- 3° Rapport des commissaires aux comptes ;
- 4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale.
 - a) Pensions des veuves, des enfants, des femmes d'aliénés, des ascendants, des Aveugles de guerre art. 12 ;
 - b) Pupilles de la Nation, art. 64 de la loi du 31 mars 1919. Transports ;
 - c) Fonctionnement du siège social et de la Maison de Franceville, Caisse fraternelle, Groupements régionaux, Sections départementales, Maison de retraite ;
 - d) Relations extérieures, propagande, victimes civiles de la guerre, Aveugles sans pension.
- 5° Vote du budget 1924-1925 ;
- 6° Elections ;
 - a) Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration.
 - b) Nomination des commissaires aux comptes.
 - c) Nomination de deux délégués pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'administration publique.
- 7° Questions diverses.

Un bulletin de vote sera adressé en temps utile à tous les membres titulaires de l'U. A. G. Nous vous donnons plus loin la liste des candidats administrateurs.

Votre Conseil vous engage si vous ne l'avez fait à vous faire lire attentivement la note parue dans le bulletin de juillet concernant l'Assemblée générale.

Nous ne saurions trop vous répéter l'importance qu'a pour la vie toujours de plus en plus utile de votre groupement cette grande réunion, aussi chacun doit faire tous ses efforts pour y assister; ceux d'entre nous qui ne peuvent absolument pas se déplacer ont le devoir d'envoyer leurs pouvoirs. Nous joindrons une formule de pouvoir au bulletin de vote. Dans notre Bulletin de juillet nous vous avons indiqué de quelle façon ces pièces devront nous être retournées.

Vous devez vous efforcer d'apporter le plus grand soin au choix des administrateurs; c'est pour vous faciliter ce choix que les comptes rendus *in extenso* des séances du Conseil d'administration ont été encartées dans le bulletin mensuel.

LISTE DES CANDIDATS ADMINISTRATEURS

Courteix (Joseph) (administrateur sortant), né le 15 mars 1892, à Faux-la-Montagne (Creuse), domicilié, 41, rue de Maistre, Paris.

Laffargue (Aristide) (administrateur sortant), né le 29 janvier 1887, à Bretagne d'Armagnac (Gers), domicilié, 22, quai Queyries, à Bordeaux (Gironde).

Lagarde (Osmin) (administrateur sortant), né le 20 novembre 1882, à Lannepax (Gers), domicilié, 6 boul. Amiral-Grevel, Brive (Corrèze).

Robert (Maurice-Paul-Victor) (administrateur sortant), né le 16 mars 1887, à Privas (Ardèche), domicilié à Privas, place du Théâtre.

Scapini (Georges) (administrateur sortant), né à Paris, le 4 octobre 1893, domicilié à Paris, 18, quai du Louvre.

Toudouri (Demètre) (administrateur sortant), né le 10 août 1882, à Vanves (Seine), domicilié, avenue Raibaud, quartier Laval, villa Rolande, à Antibes (Alpes-Maritimes).

Beda (Pierre-Léon), né le 15 août 1897, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), domicilié, 17, rue Jules-Ferry, à Bruyères (Vosges).

Polette (Louis), né le 5 mai 1896, à Vandeur (Yonne), domicilié, 26, place de la Mairie, à Cerisiers (Yonne).

Satge (Charles), né le 11 août 1889, à Albi, domicilié, 39, place du Foiral, à Albi (Tarn).

Seguy (Antonin), né le 15 avril 1877, à Toulouse, domicilié 9, rue Maury, à Toulouse (Haute-Garonne).

Fauque (Marcel-Pierre), né le 26 janvier 1889, à Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme), domicilié 4 et 6, impasse des Amandiers, Paris.

Estienne (Auguste-Clairice), né le 18 avril 1878, à Six-Fours (Var), domicilié 70, rue de la République, à Six-Fours (Var).

Arnault (Victor-Ernest), (administrateur sortant), né le 11 avril 1879 à Bourges (Cher), domicilié 14, rue Daru à Paris.

Boidin (Léon), né le 31 août 1876, à Amiens (Somme), domicilié 32, rue de Reuilly, à Paris.

Cabasson (Maurice-Antoine), né le 30 janvier 1892, à Marseille, domicilié 29, Chemin des Chartreux, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Conan (Albert-Guillaume), né le 7 avril 1894, à Château-Gontier (Mayenne), domicilié 124, avenue Emile-Zola, à Paris.

Sainte-Rose (Eucher), né le 20 février 1888, à Saint-Esprit (Martinique), domicilié 14, rue Daru, à Paris.

VOIR

Ce simple mot qui nous cause tant de regrets, bien loin refoulés au fond de notre cœur, mais qui n'en sont pas moins toujours vivaces est la source, pour certains d'entre nous, de beaux espoirs qu'à fait naître l'éminent docteur Bonnefon, de Bordeaux. Bien rares sont les Aveugles de guerre qui ignorent aujourd'hui les heureuses interventions de cet oculiste si dévoué à ceux dont la lumière semble éteinte à jamais.

Parmi nous, peu nombreux sans doute, se trouvent des blessés aux yeux qui peuvent, grâce à une intervention chirurgicale délicate, sinon recouvrer la vue complètement, du moins un degré de vision suffisant pour jouir de la belle lumière du soleil.

Dans un article intitulé : « Gardons-nous des illusions », publié dans notre bulletin de décembre, le Président de l'U. A. G. donne les caractéristiques de la première opération, dont les résultats ont été heureux,

faite sur un de nos camarades; il indique en même temps quelles sont les conditions indispensables permettant cette adroite et fort délicate opération. Ne nous illusionnons pas, nous le répétons, nous ne sommes pas tous guérissables. La plupart d'entre nous ont des blessures, telles, qu'aucune amélioration n'est réalisable; d'autres sont énuclées des deux yeux et dans ce cas, il n'y a plus d'espoir; mais à défaut de revoir nous-mêmes, nous pouvons nous réjouir de savoir qu'un petit nombre de nos camarades a pu et pourrait être tiré des ténèbres.

Sur plus de soixante Aveugles de guerre que le D^r Bonnefon a bien voulu examiner, trois seulement étaient opérables. Ce n'est pas un gros pourcentage et en admettant qu'il soit applicable à la totalité des Aveugles de guerre, on peut dire que sur deux mille deux cent cinquante que nous sommes, une centaine environ peuvent peut-être sortir de la nuit dans laquelle ils vivent depuis plusieurs années.

Le D^r Bonnefon, malgré toute sa bonne volonté ne peut examiner tous les Aveugles de guerre susceptibles de recouvrer un degré de vision, ceux-ci étant répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous souhaitons qu'avec le seul souci de rendre service à de grands mutilés, les oculistes des quatre coins de la France, se mettent en rapport avec l'éminent chirurgien de Bordeaux, ou s'inspirent de ses communications à l'Académie de Médecine et reçoivent les Aveugles de guerre qui se présenteraient à eux pour connaître l'état de leurs yeux blessés et subir, s'il y a lieu, les opérations nécessaires.

Rendons hommage à ceux qui s'efforcent d'adoucir les souffrances physiques engendrées par la guerre.

FAVRET.

Le code des victimes de la guerre

Par arrêté du 18 juillet (*Journal Officiel* du 19 juillet 1924), le Ministre des Pensions vient de constituer une Commission chargée de rassembler et de coordonner les textes intéressant les victimes de la guerre et les anciens combattants.

Aussitôt après la guerre, les législateurs firent des lois en faveur des victimes de cette terrible catastrophe, mais la situation si délicate des intéressés, a nécessité peu à peu, outre la modification des premiers textes, la création de nouvelles lois et de nouveaux règlements. Aussi peut-on dire aujourd'hui que l'importance de ces textes est telle, que

la plupart d'entre eux sont ignorés des intéressés et que ceux qui sont chargés de leur application ont une tâche difficile et compliquée.

L'heureuse décision prise par M. Bovier-Lapierre aura pour résultat d'apporter un remède à cette situation, car c'est à l'édification du Code des victimes de la guerre que cette nouvelle Commission va travailler. Celle-ci compte parmi les membres qui la composent, six représentants des invalides et des veuves de guerre, désignés par les mutilés de guerre, membres de l'Office National des Mutilés et Réformés.

PENSIONS — INDEMNITÉS

Pour essayer de mettre en harmonie le taux des pensions avec le coût moyen de la vie, et sans pour cela apporter de modifications à la loi des pensions du 31 mars 1919, M. Goy, député de la Seine, a déposé sur le Bureau de la Chambre, le 30 juin dernier le projet de loi ci-dessous :

ARTICLE PREMIER. — Les mutilés ou réformés que leurs blessures ou maladies mettent hors d'état de se livrer à un travail rémunérateur auront droit à l'attribution d'une pension correspondant à l'invalidité absolue (100 0/0).

ART. 2. — La pension accordée en vertu de la loi du 31 mars 1919 aux mutilés ayant une invalidité de 100 0/0 est augmentée de 3.000 francs.

ART. 3. — Les pensions des mutilés ayant moins de 100 0/0 d'invalidité sont augmentées proportionnellement au carré du pourcentage d'invalidité.

ART. 4. — Les allocations spéciales N^o 1, 2, 3 et 4 servies aux invalides ayant 85, 90, 95 et 100 0/0 d'invalidité sont supprimées.

M. Goy, d'après certains calculs et certaines comparaisons, a estimé que la pension du 100 0/0 devait être portée à 5.400 francs, somme qui correspond au salaire d'un ouvrier non spécialisé (18 francs par jour) et au traitement de début d'un fonctionnaire.

Si cette somme de 5.400 francs a été reconnue comme le minimum du traitement que l'on devait allouer au jeune fonctionnaire pour subvenir à ses besoins personnels, nous ne croyons pas qu'on puisse la refuser à l'invalidé absolu, d'autant plus que celui qui débute a devant lui la possibilité d'améliorer son sort, alors que le mutilé n'a que la certitude de voir accroître avec l'âge les difficultés du moment.

En prenant ce chiffre de 5.400 francs comme base, l'augmentation à accorder est de 3.000 francs pour le 100 0/0 puisque la pension de 1919 a été fixée à 2.400 francs.

M. Charles Bertrand a déposé le 3 juillet une proposition de loi ayant pour but de pallier au coût de la vie.

Une indemnité dite d'attente serait attribuée aux pensionnés immédiatement et disparaîtrait lorsque sera accompli le rajustement de tarifs de pensions.

Voici le texte de cette proposition :

« A dater de la promulgation de la présente loi, il est alloué à tous les pensionnés de la loi du 31 mars 1919 et aux victimes civiles de la guerre, une indemnité maximum de 1.000 francs par an dite : « d'attente » dont le minimum comprendra autant de vingtièmes qu'il leur est attribué de vingtièmes d'invalidité. »

L'indemnité pour les veuves non remariées et les ascendants tributaires de la loi du 31 mars 1919 sera égale à la moitié de celle attribuée à un pensionné de 100 0/0.

Les majorations d'enfants subiront une augmentation proportionnelle à l'indemnité accordée au 100 0/0 et au prorata du degré d'invalidité du titulaire de la pension.

L'indemnité allouée aux grands invalides par le décret du 11 février 1922 ne viendra pas en déduction de ladite indemnité.

Les dispositions de la présente loi sont applicables à partir du 1^{er} janvier 1924. »

LE RAPPEL

En vertu de l'article 35 de la loi du 1^{er} août, notre augmentation de l'allocation 5 bis part du 1^{er} janvier 1924.

Afin de percevoir le rappel du 1^{er} janvier au 30 avril 1924, soit une somme de 666 fr. 66, les intéressés doivent adresser, sous pli recommandé, leur carnet d'allocation 5 bis à la Sous-Intendance de leur département, en priant celle-ci de joindre au Carnet un ordre de paiement leur permettant de rentrer en possession de ce rappel.

Nous avons la latitude, soit d'envoyer dès à présent notre Carnet, soit au contraire d'attendre d'avoir perçu le coupon venant à échéance à la fin de ce mois.

Nous ne croyons pas inutile de conseiller à tous nos camarades, de garder par devers eux le récépissé de la poste et le numéro du carnet.

NOTES & INFORMATIONS

LE MINISTRE VEUT QUE LES DOSSIERS DE PENSIONS SOIENT EXAMINÉS RAPIDEMENT

Le Ministre des Pensions a été amené à constater que dans certains organes de son administration, l'examen et la transmission des dossiers de pension établis en exécution de la loi du 31 mars 1919 ne sont pas opérés avec toute la célérité désirable.

Il en résulte, parfois, des réclamations justifiées de la part des victimes de la guerre, qui sont en droit de prétendre à toute la sollicitude du Gouvernement.

En particulier les anciens militaires se mettant pour la première fois en instance de pension ou d'allocation, se plaignent, à juste titre, des délais souvent excessifs qui s'écoulent entre la date à laquelle ils ont produit leur demande et celle à laquelle ils sont mis en possession de la décision du Ministre. Ces trop longs délais les lèsent d'autant plus que, souvent, par le jeu normal des lois et règlements actuellement en vigueur, les intéressés ne sont pas en possession des titres d'allocation d'attente.

Le Ministre tient essentiellement à ce que l'état de choses qu'il a constaté cesse immédiatement. Il importe au plus haut point que, dans chaque organe, les dossiers de pension ou d'allocation (qu'il s'agisse de renouvellement de pension, de constatation d'aggravation ou de première instance) ne soient conservés que le temps strictement nécessaire pour y effectuer correctement et consciencieusement les opérations incombant au dit organe et qu'ils soient transmis à l'autorité qualifiée dès que ces opérations sont terminées.

PUPILLES DE LA NATION

Le crédit destiné au fonctionnement des colonies scolaires de vacances et de l'apprentissage des pupilles de la Nation a été voté. Il ne pouvait en être autrement. L'Etat a le devoir de veiller sur la

santé de ses pupilles, de s'efforcer de donner à chacun d'eux le moyen d'apprendre un métier afin qu'ils puissent tous mener l'existence honorable que leur auraient procurée leurs parents.

Nous devons cette heureuse décision à l'intervention de M. Ricolfi, député, que nous remercions ici.

Notre camarade Walter Godaert, Aveugle de guerre, qui a été rééduqué au « Phare de France », vient d'être couronné par le Conservatoire de Bruxelles.

Il a obtenu le premier prix au concours de flûte.

Nous félicitons chaleureusement notre camarade de sa persévérance et de son succès.

Son infirmité l'empêche de faire partie d'un orchestre mais il jouera en soliste dans les fêtes musicales et nous espérons que son concours sera sollicité.

La Compagnie Paris-Orléans vient de prendre une mesure bienveillante en faveur des mutilés.

Afin d'éviter à ces derniers une longue attente au guichet des locations des places, ceux-ci pourront présenter leur carte de priorité qui leur donnera un droit de priorité sur les autres voyageurs à l'accès des guichets susvisés.

Les instructions nécessaires ont été données par la Compagnie Paris-Orléans aux gares et aux agences pour que cette mesure soit applicable immédiatement.

Il est à souhaiter que les autres compagnies suivent l'exemple de la Compagnie Paris-Orléans que nous remercions ici.

A vendre, état neuf un lit chêne plaqué acajou, 130 de large, sommier métallique, table de nuit chêne, 250 francs. S'adresser à Tihon, 1, rue Duban, Paris XVI^e.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Potdevin (Louis), à Saint-Aubin-les-Forges, nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Lucien, né le 27 juillet 1924.

Notre camarade et Mme Baptiste (Théophile), à Fleury-les-Aubrais (Loiret), nous font part de la naissance de leur fils Roger, né le 28 juillet 1924.

Notre camarade et Mme Lenglare (Léon), à Douvin (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fils François, né le 25 juin 1924.

Notre camarade et Mme Boiteau (Clément), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant Jean, né le 28 juillet 1924.

Notre camarade et Mme Courtemanche, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant Gérard, né le 25 juillet.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Belliol nous fait part de son mariage avec Mlle Charlotte Lesieur, célébré le 4 août.

Notre camarade Cizeron (Barthélemy), nous fait part de son mariage avec Mlle Montagnon (Jeanne-Marie), qui a eu lieu le 3 juillet.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De la mère de notre camarade Louis Lainé, à Pannece;

Du père de notre camarade Louesdon (Gabriel), survenu à l'âge de 63 ans, le 22 juin.

Du père de notre camarade Harrivelle, âgé de 60 ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Mardi 29 Juillet 1924

La séance est ouverte à 14 h. 45 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : L'Evesque (Gaston), Scapini, Bois, Dufourc, Favret, Arnault, Bertrand, Courteix, Fauvel, Gudefin, Heuze, Izaac, Laute, Leloup, Noireaux, Sainte-Rose.

Ont écrit : Antoine, Arnault, Derunder (pouvoirs à Noireaux), Lagarde (pouvoirs à Laffargue), Lallement, Levran (pouvoirs à Izaac), Durat.

Excusés : Bardoux (pouvoir à Favret), Grillet (pouvoir à Favret), Laffargue (pouvoir à Heuzé), Amar.

Assistent à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action ; les camarades Boidin et Saillot.

- 1° Procès-verbal de la dernière séance. Adopté à l'unanimité.
- 2° Situation financière de juin. Adoptée à l'unanimité.
- 3° Ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général demande qu'à la troisième Commission soit ajoutée la Maison de Retraite, car depuis le 18 novembre il s'est produit un fait qui demandera discussion à la prochaine Assemblée générale.

Du reste, le Conseil de septembre sera saisi de cette question.

La demande du Secrétaire général est adoptée à l'unanimité des membres présents et l'ordre du jour de l'Assemblée générale de 1924 est fixé comme suit :

- 1° Rapport moral annuel.
- 2° Rapport financier.
- 3° Rapport des commissaires aux comptes.
- 4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale ;

a) Pension des veuves, des enfants, des femmes d'aliénés, des ascendants, des Aveugles de guerre art. 12 ;

b) Pupilles de la Nation, article 64 de la loi du 31 mars 1919 ; transports ;

c) Fonctionnement du Siège social et de la Maison de Franceville, Caisse Fraternelle, Groupements Régionaux, Sections Départementales, Maison de retraite ;

d) Relations extérieures, Propagande, Victimes civiles de la guerre, Aveugles sans pension.

5° Vote du budget 1924-1925.

6° Elections :

a) Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration ;

b) Nomination des commissaires aux comptes ;

c) Nomination de deux légues pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'administration publique.

7° Questions diverses.

Le Secrétaire général rend compte brièvement de l'entrevue que notre Président a eue avec M. Bovier-Lapierre au sujet du point de départ de notre allocation 5 bis.

Nul doute que satisfaction nous soit donnée avant la fin du mois, à savoir que notre augmentation courra du 1^{er} janvier dernier.

Le Conseil remercie M. Bovier-Lapierre, ministre des Pensions et M. Clémentel, ministre des Finances de leur intervention en notre faveur.

Ravalement de la façade, côté jardin de l'immeuble, 25, rue Ballu.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents autorise le Bureau à faire procéder à la réfection de la façade, côté jardin de l'immeuble de la rue Ballu. Les travaux s'élèveront à environ 10.000 francs.

Le Conseil prend acte de la lettre du Comité de Direction des grands réseaux de chemins de fer français nous informant qu'il est impossible de délivrer au guichet des mutilés des billets à plein tarif.

Lecture de la lettre du camarade Gallet Wast et de la réponse du Secrétaire général.

Le Conseil approuve les termes de cette réponse.

Le Conseil prie le Bureau de faire paraître un article dans la « Presse », attirant l'attention du Sénat sur l'urgence du vote de la loi des pupilles de la Nation.

Lecture de la lettre du camarade Hourcade au sujet de l'amnistie.

Lecture des procès-verbaux des séances du groupement régional du Nord, des sections départementales de la Seine-Inférieure et de la Haute-Garonne.

Ces procès-verbaux sont insérés plus loin.

Démission du camarade Sainte-Rose, administrateur.

Le Conseil prend note de la démission d'administrateur de Sainte-Rose.

La séance est levée à 17 h. 20.

AVIS AUX CAMARADES DU GROUPEMENT REGIONAL DE BORDEAUX

Les camarades du Groupement Régional de Bordeaux (Charente-Inférieure, Dordogne, Landes, Gironde, Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées), sont invités à assister à la prochaine réunion générale du Groupe, qui aura lieu le dimanche 12 octobre, à 14 h. 30, salle de l'Athénée, à Bordeaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Nomination des délégués départementaux ;
 - 2° Election d'un nouveau Bureau ;
 - 3° Lecture du rapport moral et financier de l'U. A. G.
- Bien entendu cet avis tient lieu de convocation.

Compte rendu de la réunion du Comité de la Régionale du Nord du 6 Juillet

La réunion a eu lieu à Calais, dans un des salons de l'Hôtel Cosmorama.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Planquette.

Sont présents : Boé, Bridoux, Duforest, Derunder, Hennebicque, Planquette.

Ont écrit : Donce et Muret.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion du 3 février qui est adopté à l'unanimité.

Transport. — Le secrétaire fait donner lecture d'un extrait des délibérations du Comité départemental du Nord appuyant le vœu de la régionale tendant à faire adopter la carte d'invalidité par toutes les compagnies du département. Lecture est aussi donnée de la lettre de M. Grimprez, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées grâce à qui, nos revendications ont été prises en considération par la presque totalité des compagnies de transports en commun du Nord.

Le comité décide de continuer les démarches près des deux compagnies encore rebelles à la réalisation de notre projet.

A la suite de cette communication, le Comité émet le vœu que

toutes les régionales et départementales interviennent près de toutes les compagnies de transports de leur région et département afin de faire adopter d'une façon générale la carte d'invalidité. Le Comité souhaite également que le Conseil d'administration de l'Union agisse dans le même sens, dès qu'il le jugera possible, si cela ne l'est actuellement, près de la T. C. R. P.

Comité de Patronage. — Le Comité prend connaissance de la composition du Comité de patronage arrêtée comme suit :

Président d'honneur, M. Morin, Préfet du Nord, M. le Préfet du Pas-de-Calais, le général Lacapelle; MM. les sénateurs, Pottié et Hayez; MM. les députés, Cerquet, Crespel, Daniel Vincent, Delesalle, Des Rotours, Grousseau, Lefebvre du Prez, Plichon et Vandamme; MM. les Présidents des Chambres de commerce : Descamps, de Lille; Toulemonde, de Roubaix; Lorthiois, de Tourcoing; Coquelle, de Dunkerque; Michonneau, d'Arras; Lavocat, de Boulogne-sur-Mer; Bodin, de Calais; M. Charles Droulers, industriel à Roubaix et La Fraternelle des Combattants roubaisiens.

Le Comité décide, sur la proposition de Muret, d'ajourner toute relation avec ledit Comité jusqu'à la rentrée des vacances.

Situation financière. — Lecture est donnée de la situation financière de l'exercice 23-24.

Recettes :

En caisse 30-9-23	Fr.	93 10
18-2-24 transmis par Hennebicq		471 »
Subvention Comité départemental du Nord.....		155 90
28 avril « Groupe des Joyeux » Roubaix.....		312 »
26 mai, Palanchier, Roubaix		15 »
28 mai, M. Morin, préfet du Nord.....		100 »
Total des recettes		1.147 »

Dépenses

Fournitures et frais de secrétariat		72 40
Frais de trésorerie		7 70
Versé à l'U. A. G. 1/10 sur 898 francs.....		89 80
Total des dépenses		169 90
Reste en caisse au 30 juin 1924.....		1.147 »
Moins.		169 90
		977 10

M. Donce, trésorier, n'assistant pas à la réunion, la Comité décide d'ajourner la proposition de dépôt en banque, jusqu'à la prochaine réunion.

Travail. — Le secrétaire fait donner lecture de la lettre de l'Union reçue par le Président, concernant l'organisation du travail dans la région.

Duforest estime que la plupart des brosiers, sinon tous, ne manquent pas de travail dans notre région et ne croit pas nécessaire la création d'un magasin de vente. Moins documenté, sur les autres professions, le Comité décide à l'unanimité d'ajourner la question jusqu'à l'assemblée générale. Néanmoins, considérant que la région est déjà très occupée par les magasins de vente de la « Société de patronage des Aveugles du Nord », des « Amis des Aveugles militaires et des Aveugles civils » et de l'organisation mixte de Roubaix sociétés et organisations, organisant encore entretemps, des expositions-ventes dans les grandes villes des deux départements), le Comité est d'un grand pessimisme sur le résultat vraiment appréciable qu'obtiendrait le nouveau magasin naissant. De plus, un magasin de vente nécessitant une permanence, celle-ci entraînant d'assez grosses dépenses, le Comité ne peut donc momentanément envisager la création du dit magasin.

Réunion générale régionale. — Sur la proposition du Bureau, le Comité décide qu'un certain nombre de lots, en espèce, seront tirés entre les membres présents.

Sur la proposition du Président, la réunion générale régionale est fixée au dimanche 21 septembre.

Questions diverses. — Le secrétaire communique au Comité, la lettre de M. le Préfet du Nord, faisant connaître que seules les sociétés et œuvres ayant leur siège à Lille peuvent participer aux bénéfices des fêtes de la Préfecture.

Avant de lever la séance, le Comité adresse au Conseil d'administration de l'Union ainsi qu'à la Commission des Pensions, toutes ses félicitations, ainsi que ses plus sincères remerciements, pour toutes les démarches qui firent aboutir le juste et si nécessaire relèvement de pension réclamé par tous.

La séance est levée à 13 heures.

AVIS AUX CAMARADES DU GROUPE DE LIMOGES

(Corrèze, Creuse, Haute-Vienne et Vienne)

La réunion du Groupe de Limoges aura lieu en cette ville, salle de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, le dimanche, 12 octobre à 14 heures. Un avis individuel donnera des détails plus complets.

.....

Lettre du camarade Hourcade, à Paris,

« Avec la majorité des camarades j'apprécie les résultats obtenus par les laborieux efforts de notre Union. Il y a cependant encore beaucoup à faire.

Au moment où le Sénat est appelé à se prononcer sur la loi d'amnistie, il serait opportun de lui rappeler très énergiquement que nous attendons depuis longtemps une nouvelle loi sur les « Pupilles de la Nation » qui reconnaît des droits à tous les enfants des Grands Mutilés, quelle que soit la date de leur naissance.

Ce projet, adopté par la Chambre depuis plus d'un an, devrait être ratifié avant l'amnistie. Si je pouvais faire entendre ma voix à la Haute Assemblée, je qualifierais d'iniquité de faire passer l'amnistie avant de reconnaître les droits des victimes du devoir.

Va-t-on faire des cadeaux aux défailants avant de satisfaire nos plus modérées revendications ?

A qui va aller le droit de priorité ?

Quoiqu'il arrive, par la présente, je demande à être inscrit pour demander des comptes au Conseil à l'Assemblée générale, si satisfaction ne nous est pas donnée à ce sujet par le Sénat. »

Note du Bureau. — Le Bureau se fera un plaisir de donner les renseignements que le camarade Hourcade, ainsi que tous nos camarades, voudront bien nous demander.

.....

LÉGION D'HONNEUR

Par décret, en date du 11 juillet 1924 (*J. O.*, du 18 juillet 1924), sont promus au grade de Chevalier de la Légion d'honneur, les camarades suivants :

Bettreieux (François-Louis-Joseph), ex-soldat du 151^e R. I.
Deguerville (Louis-Alexis), ex-soldat du 42^e régiment d'artillerie.
Gabolde (Henri-Jules-Léon-Joseph), ex-aspirant du 340^e R. I.
Dupont (Julien-Paul-Arsène), ex-soldat du 2^e régiment de zouaves.
Laurent (Alexandre-Paul-Marie), ex-sergent du 2^e R. I. coloniale.
Meyer (Joseph), ex-soldat du 36^e R. I.
Thibaut (Léonce-Albert), ex-soldat du 401^e R. I.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COURTEIX, DERUNDER, DURAT, FAUVEL, GOUBIN, GUDÉFIN, HEUZÉ, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTE, LEVEAU, LELOUP, MALGAT, NOIRÉAUX, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BOYLESVE.

Mme BROQUIN.

M. CHEPFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALACUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LEVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme Pierre MOURAUX.

Mme MUS.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D^r SCHNEIDER.

Mme VALTON.

Mme YVES.

Liste des Donateurs

Hanemoglon, rue Le Peletier, Paris, 40 fr. — Préfet de la Haute-Saône, 100 fr. — Directeur de l'Institut Agronomique de Campinas, Etat de Sao Paul, Brésil, 2.034 fr. 85. — Mme Jeanty Carjat, 15 fr. — Lemeignen, à Nantes, 20 fr. — Masaad, 20 fr. — G. Romain, à Charols (Drôme), 20 fr. — Mme Vve Madeleine Guerin, à Châteauneuf-en-Thimeray (Eure-et-Loir), 50 fr. — Jossa C. A., Paris, 100 fr. — Léopold Lévy, Paris, 100 fr. — M. du Frenoz, à Den Haag (Pays-Bas), 100 fr. — M. Muller, Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 25 fr. — Les Elèves du Cours Complémentaire, une Geoffroy-L'Asnier, Paris, 20 fr. — M. le docteur Francisco Dominguez, Paris, 200 fr. — Anonyme N° 18.461, 10 fr. — Anonyme N° 18.462, 10 fr. — École Maternelle, Courbevoie, 6 fr. 25. — Collège de Provins (Seine-et-Marne), 100 fr. — Ecole Normale d'Institutrices, à Gueret (Creuse), 40 fr. — Mme Léon Parisot, Senones (Vosges), 1.000 fr. — M. Ransons, Paris, 200 fr. — Ecole du Cours Jaurès, à Grenoble, 39 fr. 75. — Mme Pairey O. Flaherty, à Vernon (Eure), 400 fr. — M. Constantin G. Giordanon, Alexandrie (Egypte), 50 fr. — Mlle Vessière, Le Vésinet, 20 fr. — M. Michaud, à Paris, transmis par les Annales, 10 fr. — M. Richard Weil, New-York, 200 fr. — Association des anciennes élèves de l'École Normale d'Institutrices de Grenoble, 50 fr. — Les Elèves des Ecoles de Garçons et de Filles, Nederhoff (Moselle), 12 fr. 45. — Collecte faite au mariage des époux Martin, à Langres (Haute-Marne), 31 fr. — M. Masribey, à Plombières (Vosges), 200 francs.

